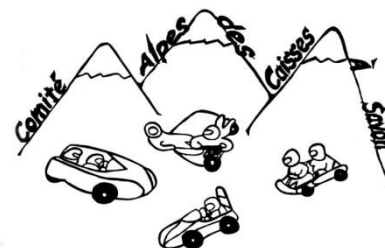


REGLEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CAISSE FOLKLORIQUE OU VILLAGEOISE

Ce règlement est applicable sur toutes les courses locales organisées par le Comité Alpes de Caisses à Savon.

Il vous faut :

- Un plancher en entier sous le pilote et le copilote
- 4 ou 3 roues
- Une direction sans trop de jeu
- Pas d'angle saillant et rien de coupant pour protéger pilotes et public,
- Un siège bien fixé avec dossier
- De très bons freins (si seulement deux roues sont freinées, les mettre principalement sur les roues arrières)
- 1 anneau de 2,5 cm de diamètre intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse
- 1 sangle de 1 m 50 solide (1 tonne) munie de deux mousquetons d'une résistance de 300 kg minimum pour être tracté lors des remontées
- Limiter la masse de la caisse à 220 kg avec les pilote et copilote, limiter la largeur de la caisse à 1 m 30
- Avoir un engin stable, au point d'assise du pilote, la largeur est supérieure à la hauteur. Les tracteurs-tondeuses non modifiés sont interdits
- Il est interdit pour toutes caisses folkloriques d'utiliser une voiture à moteur dont on aurait uniquement enlevé le moteur,
- L'utilisation de véhicules avec un moteur à l'arrêt (quad, karting, etc..) et/ou avec un réservoir de carburant même vide est interdite,
- Pour des besoins de lumière ou de sonorisation uniquement, seules des batteries sèches peuvent être utilisées.



Pour toutes les personnes montant dans les caisses, il vous faut :

- 1 casque et des gants fermés (pas de gants de cyclistes)
- 1 pantalon long
- Des manches longues
- Des chaussures fermées couvrant tout le pied
- Une minerve pour les mineurs
- Coudières et genouillères sont fortement conseillées

Pour l'habillage de la caisse, nous vous laissons à votre imagination, bien sûr en essayant de faire du solide pour participer toute la journée et en restant dans des thèmes de bon aloi (Respect de la loi Evin et pas de caractère politique ou religieux).

Il vous faudra prendre le jour de la course une licence journée délivrée par le **Comité Alpes** pour chaque participant afin d'être assuré en cas d'accident subi ou causé.